Le Monde

8 Le Monde • Vendredi 29 septembre 1989 •••

(Publicité)

Appel public des cadres des PTT

POUR UNE RÉELLE RÉNOVATION DU SERVICE PUBLIC

Les cadres des PTT ont participé activement au débat public animé par M. Prévot. Le rapport qu'il a pu… 30 août prend le contre-pied des propositions qu'ils ont formulées avec le personnel et une grande m… …usive du … des PTT. Ils n'admettent pas que la démocratie soit ainsi bafouée.

Nous le disons comme cadres, soucieux du bon fonctionnement de no… …, l'emploi, la formation, la … relations sociales, fondée sur la duplicité, est archaïque : elle pousse à l'… …promouvoir une logique de réponse aux besoins des …

C'est bien de privatisation qu'il s'agit. Le rapport p… contraire à l'éthique du service public.

C'est bien de séparation de la p… …des PTT, revaloriser leur profession dans le cadre du statut général des … d'administration d'Etat par l… …, renforcer leurs garanties collectives, leur protection sociale, leur pouvoir … des établissements … garanties collectives de haut niveau sont seules susceptibles de permettre la modernisation … …ation du personnel dans un secteur évolutif et vital pour notre pays.

…es cadres des PTT soussignés appellent leurs collègues à se joindre à eux pour faire prévaloir ces orientations.

Retourner cet appel à :

Union fédérale des Cadres CGT des PTT

Case 545 – 263, rue de Paris, 93515 MONTREUIL CEDEX

Première liste de signataires :

ABIVEN Joël (INT) ; ABBADIE Jean (C. div. retraité) ; ABOURS J.-Georges (IN) ; AIT-TOUATI Alain (CC) ; ALFANO Yvette (INCT) ; ALLIÈS Hélène (INP) ; AMOUR Françoise (INPT) ; ANDRÉANI A.-Marie (REC) ; ANDRIEU Serge (IN) ; ARDUIN Roland (REC) ; AREZKI Louis (REC) ; ARNOULT Serge (IN) ; ARRIBARD J.-Jacques (INC) ; AUTIER J.-Pierre … AVEROUX Jean (INT) ; BA… (IN) ; BAJARD … Yves … …ERTHOIS Ray… …TIN Christian (INP) ; …ND Jean (REC) ; BETOURNE michel (REC) ; BEUFE Raymond (REC) ; BILLARD Joseph (INC) ; BISSERIER …

DUPONT Jérome (INE) ; DUPREZ Joël (REC) ; DUSSAUCY J.-Marc (INP) ; DUTHU Jacques (IN) ; DUVIVIER J.-Marie (REC) ; EGAL J.-Bernard (INC) ; EMMANUELLI Jacqueline (IN) ; ERARD André (REC) ; ERMIA Danièle (IN) ; ESCUR… (DA) ; FABRE Daniel … (REC) ; FABR… …ité) ; FROTEY Pierre … …LLARD André (REC) ; GAIL… GALAN Claude … …RD Jean-Marie (REC) ; GALAUD Daniel (IN) ; (DETAP retraité) ; GALLIUSSI Marc GALLARD Georges (CC) ; GARCIA (VEBT) ; GARAUD Michel (REC) ; GAR… André (IN) ; GARCIA Nicole (INC) ; …CIN Martine (INT) ; GARD Jean (INT) ; GARDES Robert (INC) ; GARREAU FRAN…

MAZET Jean (C.DIV) ; MENARD … (REC) ; MENDEZ Fran… Bernard Claude (IN) … (IN) ; NARDIN J.-… MICH… ; NAUDON Rémy (REC) ; … J.-Claude (INT) ; NEYRET Maurice (REC) ; NICOLAS Louis (IG.CO) ; NOGUER Michel (REC) ; OLIER Hervé (INC) ; OLTRA Roger (INP) ; ORTS Martine (IN) ; ORVANE Jean (DA) ; OULIÈRES Alain (IN) ; PAGANO Amédée (REC) ; PAGES Claude (REC) ; PAGNOUX Raymond (REC) ; PALLEAU Jean (IG.CO) ; PAPAIX Marc (REC) ; PARET J.-Pierre (IN) ; PARIS Jean-Louis (INC) ; PASCAUD Henri (INT) ; PASTOR Patrick (IN) ; PAYS Octave (IN) ; PEALAT Maurice (INT) ; PELTRAULT Jac-

Un D.R.H. de l'époque vu par "La Tribune des Cadres" (Octobre 1989). ▼

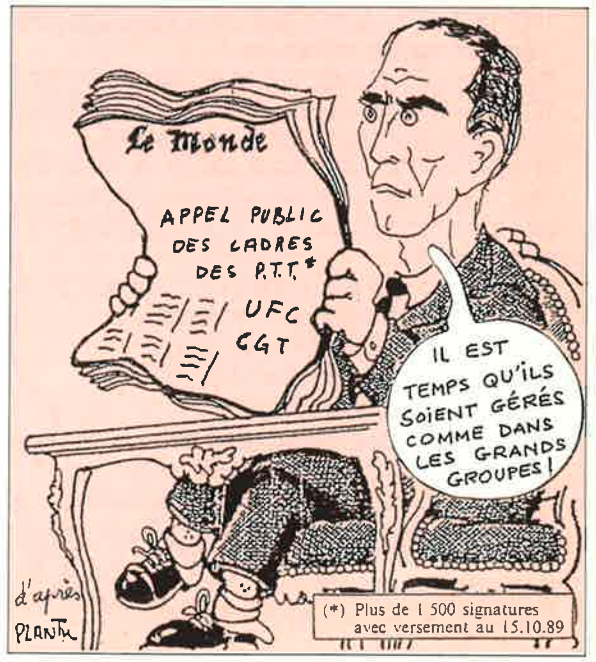

A la une

« L'appel des Cadres » paraît dans "Le Monde" du 29 septembre 1989, suivi des 400 premières signatures. Il allait être largement diffusé au sein des P.T.T., tiré en affiches. Le nombre de signatures dépassera les 3 500. Il sera entièrement autofinancé par les signataires. Il aura un impact énorme parmi les cadres et sera un des éléments de leur prise de conscience de la nocivité de la réforme, et de l'attitude de rejet qu'ils adopteront par la suite.

Cet appel symbolise une forme d'action propre aux cadres, originale et non dénuée d'efficacité…

Au féminin

PLUS on monte dans la hiérarchie, moins on trouve de femmes. Nos exploitants n'échappent pas à la misogynie ambiante de la société accentuée par la crise. « Sois belle et tais-toi », « Ce n'est pas un travail pour toi » et autres « La femme à la maison », autant de barrages à l'égalité, à l'épanouissement humain, véhiculés au quotidien. Au-delà des expériences personnelles et de la vie au quotidien des deux collègues qui s'expriment ici, on débouche sur un problème de société. Le combat pour l'égalité est-ce seulement l'affaire des femmes ?

« Difficile égalité… »

Une femme n'éprouve pas plus de difficultés à exercer ses fonctions de cadre que ses collègues masculins. Elle a les mêmes capacités.

Dans la pratique, cela se passe différemment. L'évolution de la femme dans notre société n'est pas acceptée par tout le monde.

Il existe encore une "tendance machiste" pour considérer la femme comme un être inférieur, fragile, influençable, "la femme objet" en quelque sorte, à qui on évite de confier des responsabilités. Ce comportement émane de personnes en mal d'autorité qui tentent ainsi de masquer leurs faiblesses. Elles ne sont heureusement qu'une minorité.

Dans le travail au quotidien, la société raisonne souvent en termes masculins. Le client demande à rencontrer LE chef d'établissement ou LE receveur et lorsqu'il se trouve en présence d'une femme, l'on ressent un effet de surprise, voire de contrariété qui s'estompe rapidement car la femme cadre apporte la preuve de sa compétence.

Le système d'éducation reçu dès l'enfance, accréditant l'idée de l'homme fort et la femme faible, ressurgit invariablement dans la vie de tous les jours, et la femme cadre doit se battre davantage que son collègue masculin pour s'affirmer et prouver son efficacité.

A La Poste, depuis la mise en place de la réforme et l'application des nouvelles règles de gestion, nous assistons à une recrudescence des pressions envers les femmes cadres qui, selon l'exploitant, devraient bannir toute vie familiale pour se consacrer entièrement à leur métier. Le servage serait-il de retour ?

Militante à l'U.F.C., je n'ai à aucun moment ressenti une différence d'appréciation entre mes camarades masculins ou féminins. Ma vie militante m'a beaucoup aidée pour contrecarrer les attaques de la "gestion inhumaine des ressources", qui l'est encore plus lorsqu'il s'agit des femmes et éviter de sombrer dans la déprime, ce qui est hélas le cas de beaucoup trop de collègues aujourd'hui.

A la C.G.T., nous disons que les femmes doivent avoir toute leur place dans la société et pouvoir accéder sans discrimination aux postes de haute responsabilité.

Des infrastructures sociales plus nombreuses et mieux adaptées leur permettraient de concilier leur rôle de mère et de cadre. C'est une bataille que nous menons depuis des années pour toutes les femmes et en particulier les femmes cadres assujetties à des amplitudes de journée de travail importantes.

L'action, il faut la poursuivre tous ensemble dans l'unité hommes-femmes pour de meilleures conditions de travail, pour le respect de la dignité humaine, pour une vie meilleure. Etre femme cadre, c'est une raison supplémentaire de rejoindre l'U.F.C.

A. MAITRE.

« Bien dans ma peau à l'UFC… »

L'égalité des hommes et des femmes vise un but émancipateur pour tous. J'ai toujours considéré la CGT comme une organisation viscéralement féministe dans ses orientations et perçu en permanence la volonté de les faire appliquer.

Lorsque je suis devenue cadre, donc adhérente à l'U.F.C., mon syndicat (Services financiers de Paris), a pris la décision de me payer une baby-sitter (j'élevais seule mon fils) pour me permettre d'assister aux réunions qui se tenaient le samedi loin de chez moi. Ce n'est qu'un exemple mais je pense qu'il démontre bien la volonté au sein de la C.G.T. de donner aux femmes la place qui leur revient. J'ai ressenti la même chose lorsque je suis arrivée au syndicat du ministère : une grande sensibilité à l'égalité hommes femmes.

Pourtant, nous vivons dans une société profondément inégalitaire. Ainsi, l'écart salarial entre les hommes et les femmes en fonction des diplômes reste considérable. Avec un DUT ou un BTS un homme est en moyenne payé 35 % de plus qu'une femme, 35 % de plus avec un DEA, un DESS ou une thèse et 40 % de plus avec un diplôme d'une école d'ingénieurs. Entre avril 1994 et avril 1995, le nombre de femmes cadres diplômées au chômage a encore augmenté de 3,6 %.

Dans les P.T.T., grâce au statut, il n'y a pas de différence de salaire entre les hommes et les femmes titulaires à égalité de concours et de service. Rappelons malgré tout que le concours d'inspecteur est devenu mixte seulement en 1972 et que la lutte pour la mixité dans les services a été une bataille permanente de la C.G.T. au cours des années.

Avec les nouvelles règles de gestion et la rémunération globale mises en place par les exploitants, les inégalités vont profondément s'accentuer. La politique menée à l'égard des ACO devrait nous faire réfléchir. Ainsi, à France Télécom, le salaire moyen des cadres contractuels féminins est toujours inférieur à celui de leurs collègues masculins. C'est également le cas à La Poste, sauf en ce qui concerne les "ICS III A" (19 femmes concernées). Encore serait-il intéressant de savoir si ce n'est pas l'exception qui confirme la règle… Ces 19 contractuelles, du fait de leur qualification ne devraient-elles pas se retrouver dans la catégorie au-dessus ?

Les discriminations à l'égard des femmes cadres titulaires et contractuelles se traduisent dans le niveau des postes occupés. C'est nettement apparu lors des commissions de recours. Le pourcentage de recours des femmes cadres et cadres supérieurs était nettement supérieur au pourcentage des postes qu'elles occupent dans les directions. La réforme des classifications et règles de gestion, par sa logique fonctionnelle, sa démarche d'individualisation, de précarisation des situations va être lourde de conséquences dans le domaine de l'égalité. Quand l'arbitraire, l'injustice, le clientélisme remplacent les droits et garanties collectives de haut niveau, les femmes sont les premières perdantes.

Pour conclure je trouve que dans la période actuelle, où les attaques de toutes sortes contre le droit au travail, le pouvoir d'achat, la protection sociale, le statut, la dignité se multiplient, les cadres hommes et femmes ont tout intérêt à agir ensemble.

Reconquérir des garanties collectives fortes pour tous, c'est la clé de l'avenir. L'U.F.C. est un outil pour cela. Par principe, elle combat toutes les discriminations. Inutile de vous dire que je me sens spécialement bien dans ma peau en tant que femme… C'est une situation à partager…

F. MOALIC.